Coopération

La coopération territoriale et les collaborations

Depuis longtemps, le CHU développe des collaborations avec d'autres structures :
l'objectif est de mutualiser, trouver la complémentarité, proposer une offre de soins lisible pour la population et les partenaires de santé.
C'est aussi devenu une orientation forte de la loi HPST qui vise à réorganiser et rationaliser les offres de soins en prenant en compte tous les acteurs de santé sur un même territoire (hôpitaux publics, structures privées, tructures médico sociales, médecine de ville).
Le CHU de Nice a ainsi développé différents partenariats et des échanges de compétences : **Echanges/Réflexion collective/Formations**

- **La CIPE (communauté inter hospitalière PACA EST)** regroupe le CHU, 14 Centres hospitaliers, une association de petits et moyens établissements sanitaires et sociaux (APMSS), le Centre de Lutte contre le Cancer Antoine Lacassagne et un syndicat inter hospitalier.
- **Le G4 Sud-Méditerranée** regroupe les 4 CHU de l'arc méditerranéen Marseille, Montpellier, Nice, Nîmes.

Groupements de coopération/Sanitaire (GCS)

- **Unité d'implantation cardiologie CHU de Nice - Médecins**

libéraux

- **Endoscopies Respiratoires CHU de Nice - Médecins libéraux**

Développement d'activités/Solidarité entre établissements

- **Prestations extérieures des Laboratoires**.réorganiser et rationaliser les offres de soinsdu Val de Gorbio, le CH d'Antibes, le CH Hélio Marin de Vallauris
- **Convention de réciprocité prestation de stérilisation** signée avec les Centres hospitaliers de Cannes - Grasse - Antibes. Cette convention acte que chaque partenaire prend en charge 10m3 de stérilisation par jour, en cas de panne affectant la production de l'un des membres.